

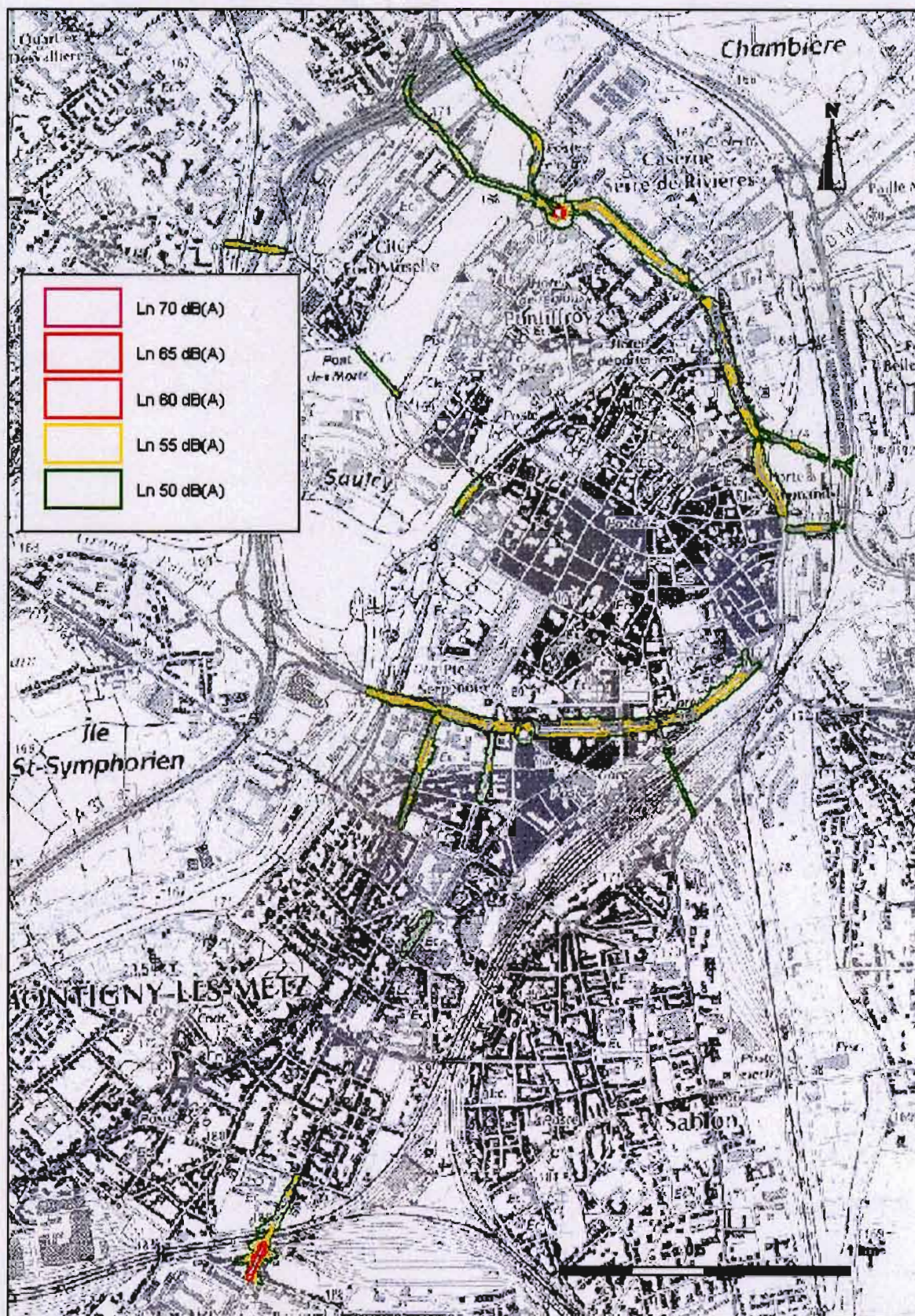
Carte A Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DEDD/BEN - 10

Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,
Par déléguation,
Le Directeur de l'Environnement
et du Développement Durable

Monique HAMAN

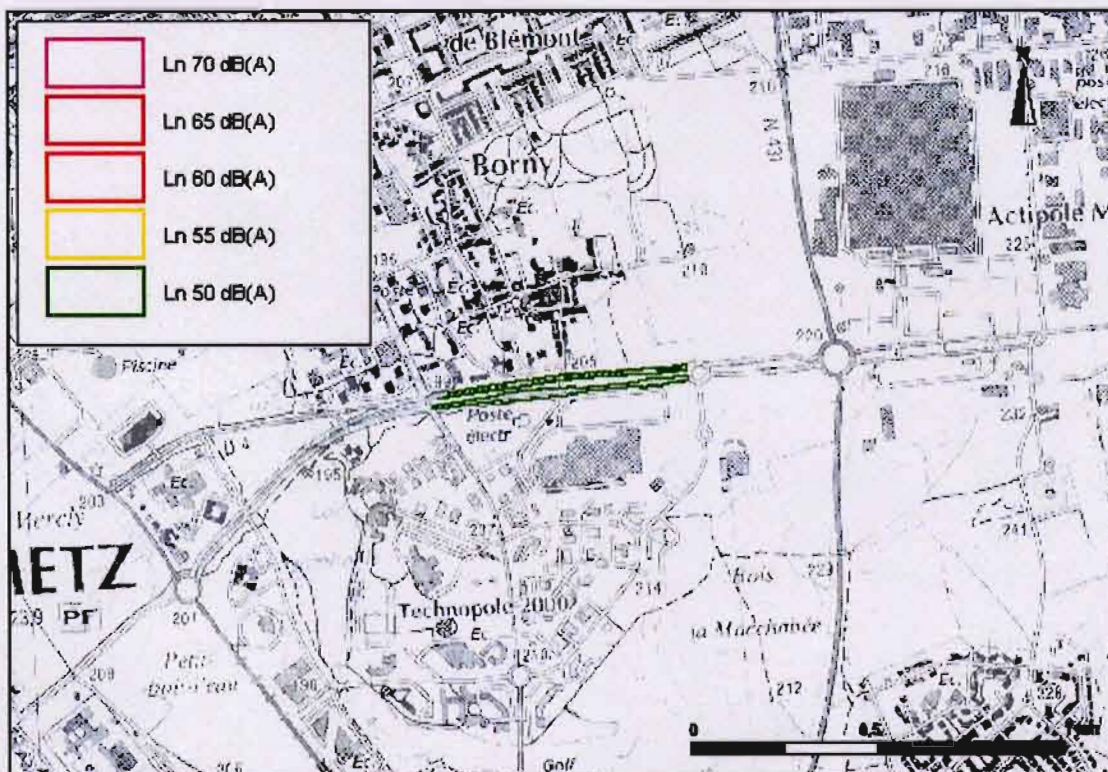


Carte A Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DEDD/BEN-10

Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,
 Par délégué,
 Le Directeur de l'Environnement
 et du Développement Durable



Carte A Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DEDD/BEN-10

Signé: pour le Préfet

par délégation, Maire Général,
 Pour le Préfet,
 Par délégation,
 Le Directeur de l'Environnement
 et du Développement Durable

(Signature)
 Monique HAMAN